

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 - MARCHÉS PUBLICS - LES COLLECTIVITÉS DU TERRITOIRE S'ADAPTENT POUR ACCOMPAGNER AU MIEUX LES ENTREPRISES.



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Annemasse, le 6 mai 2020

Dans cette période de crise que nous traversons, les élus d'Annemasse Agglo et des communes sont mobilisés pour accompagner l'ensemble des acteurs économiques du territoire.

En lien avec l'agence économique la MED (Maison de l'Economie Développement) les élus locaux déploient des actions d'aide et de soutien aux acteurs économiques, en complément des mesures déployées par l'Etat et la Région, pour faire face à cette situation exceptionnelle et répondre au mieux aux besoins des entreprises et commerçants locaux.

Parmi ces actions, le soutien aux entreprises partenaires des missions et projets des collectivités. Les élus de notre agglomération ont donc décidé de prendre des mesures dans le cadre de la commande publique. Les achats publics sont un secteur clé, contribuant à la dynamique de croissance de l'économie et générant des emplois, c'est pourquoi les élus d'Annemasse Agglo entendent rassurer et accompagner les entreprises via trois objectifs principaux :

■ Donner de la visibilité aux opérateurs économiques, rassurer sur la volonté de l'agglo et des communes de poursuivre leurs activités, projets et investissements.

En ce sens, les services des différentes collectivités du territoire continuent à préparer et publier leurs projets d'achats et d'investissement. **En leur qualité de maître d'ouvrage, l'agglo et les communes étudient activement les sollicitations des entreprises volontaires à reprendre ou à poursuivre leur activité sur les chantiers.**

■ Favoriser une concurrence saine et la présentation d'offres abouties.

Consciente des contraintes rencontrées par les entreprises, Annemasse Agglo et les communes font preuve de flexibilité concernant les conditions de mise en concurrence. **Celles-ci font l'objet d'aménagements tel qu'un allongement des délais de remise des offres, ou encore une adaptation des conditions de visite sur site ou de conduite des négociations.** Une veille est assurée sur les volumes de retrait de dossiers sur les consultations en cours ainsi que sur les questions formulées par les entreprises candidates, pour répondre le plus rapidement possible à leur demande et ajuster les dossiers de consultation si nécessaire.

■ Soutenir la trésorerie des entreprises pour leur permettre de passer le cap de la crise.

Les services des collectivités se sont organisés pour maintenir et fluidifier au maximum le circuit de traitement des factures. Les délais de paiement font l'objet d'une vigilance accrue. **Le régime des avances est adapté en s'appuyant à la fois sur les dispositions issues du droit commun et sur celles découlant de l'ordonnance du 25 mars 2020. Les montants qui peuvent être versés dès obtention du marché sont augmentés. Pour les marchés en cours d'exécution, les montants d'avances déjà versés peuvent également être revus à la hausse.** Les difficultés d'exécution des marchés sont étudiées au cas par cas avec bienveillance et toute sanction financière automatique notamment au travers de l'application de pénalités de retard est proscrite.

Le soutien aux acteurs économiques de notre territoire est primordial et ces mesures d'aides dans le cadre de la commande publique s'inscrivent dans le cadre d'un plan d'actions global de soutien aux entreprises.

Annemasse Agglo reste à l'écoute des entreprises partenaires pour les accompagner au mieux durant cette période exceptionnelle.

Contact presse

Jean-Marc BORREDON
jean-marc.borredon@annemasse-agglo.fr
+33 (0)6 88 79 55 75

Annemasse Agglo à vos côtés



www.annemasse-agglo.fr



Annemasse Agglo



contact@annemasse-agglo.fr



+33 (0)4 50 87 83 00